

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2021/055

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24

Date de la Convocation

06/12/21

Date d’Affichage

20/12/21

Objet de la Délibération

Versement d’une subvention
exceptionnelle à J.P.A.

L’ an deux mille vingt et un, le treize décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs , sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, EVEN, RANCHET, DASSENOY, DEGEILH, DOLAGBENU, COMBLET.

Absents : M. MARC, Mme VITRICE, Mme MONFRAIX, M. CHONG-KEE

Mme GARCIA procuration à Mme RANCHET

M. PANAVILLE procuration à Mme TRIAES

Mme LEROUX procuration Mme DASSENOY

Mme SANDOVAL procuration à Mme DEGEILH

M. SARICA procuration à M. DOLAGBENU

Secrétaire : Mme DASSENOY

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité des membres présents, de verser une subvention exceptionnelle d’un montant de 150 € à l’association Jeunesse au Plein Air 31.

Cette somme sera prélevée à l’article 6748 du budget.

Mme Degeilh n’a pas participé au vote.

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich

